

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022
RÉUNION ORDINAIRE

Le 3 mars 2022, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 24 février 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à 20h30 sous la présidence de Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune.

PRÉSENTS :

Mme Anaïs SCALA - Mme Muriel METAY- Mr Bernard CAILLER - Mr Laurent COSSIAUX – Mr Florian VIAL – Mr Raphaël SOULIÉ - Mme Laure GAILLARD - Mme Mélanie MARTIN – Mme Corinne SULPICE – Mme Lauraine GARNIER - Mr Éric PILADELLI

ABSENTS :

Mr Lucien PASSERAT

EXCUSÉS :

Mr Christophe BARGE a donné pouvoir à Mr Bernard CAILLER

Mme Laure METAY a donné pouvoir à Mme Muriel METAY

Mme Lauriane VIAL a donné pouvoir à Mme Anaïs SCALA

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h35

- **Approbation du PV du 20 janvier 2022.**

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

- **Délibération autorisant le remboursement des frais d'assurance avancés par Madame Le Maire.**

Madame le Maire explique que certaines cotisations d'assurance de 2021 n'ont pas été réglées à l'échéance et la seule solution était de payer immédiatement la somme demandée de 139.14 euros car cela impactait l'ensemble des contrats.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

- **Délibération autorisant le remboursement des bons d'achats avancés par Monsieur CAILLER Bernard.**

Madame Le Maire explique que Monsieur Bernard CAILLER a effectué des achats à centrakor concernant des bons cadeaux pour les participants des maisons décorées pour un montant de 130 euros.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

- **Délibération de la convention du centre médico-scolaire de Vienne.**

Le périmètre de compétence de ces centres a changé et les élèves de RPI de Marcollin et Lentiol dépendant désormais du Centre Médico Scolaire de Vienne.

Le CMS est installée dans les locaux de la ville de Vienne et est géré par son service hygiène.

Une participation financière est demandée aux communes rattachées pour pourvoir aux frais de fonctionnement. Elle est calculée chaque année selon le nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **Délibération autorisant l'acquisition du lotissement Clos de Fonnat. ANNULE**

Madame Le Maire explique que les colotis ont recueilli l'ensemble des signatures autorisant la cession des parties communes à Marcollin.

Après échange et nombreux questionnements nécessitant interventions extérieures pour audits et contrôles, Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui suscite de vives réactions, et décide au vu du manques d'informations pour prendre une décision de poursuivre les investigations nécessaires au bon déroulement à la démarche d'acquisition.

➤ **Délibération rétrocession de concession de cimetière Mr MESPLES d'un montant de 220 euros.**

Madame METAY Muriel 1^{ère} Adjointe fait part au conseil de la demande d'un particulier qui souhaite rétrocéder sa concession de cimetière double d'un montant de 220 euros à la commune,

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents le remboursement de l'intégralité de la somme versée.

➤ **Délibération reprise de provision pour dépréciation des actifs circulants.**

Madame METAY Muriel 1^{ère} Adjointe informe qu'une provision de 1750 euros pour dépréciation des actifs circulants à été constituée dans la comptabilité communale.

Le comptable nous informe qu'il n'est pas nécessaire de conserver une provision de cette importance.

Madame METAY Muriel 1^{ère} Adjointe propose de faire une reprise sur provision d'un montant de 1 000 euros afin de ne laisser en provision que 750 euros.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Cinéma de plein air : nous nous sommes inscrits pour organiser une séance à Marcollin.
- Commission culture : Les Arts Allumés auront lieux en avril et mai sur Bièvre Isère Communauté.
- OAP : des questions sont encore à élucider, sera de nouveau évoqué au prochain conseil.

Fin de séance : 22h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 14 AVRIL 2022 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance

